

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille onze, le 15 décembre, à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX P VERNAZOBRES J.L.LAFONT P.FIORINI G.EVANGELISTA M.GELIN F.PETRICIG J.P.DEMEREAU P.JOMAIN P.MAES J.C.ROUX C BEAUFILS P. BORDEL et MMES G CHOLLIER C.BRUYAS-HERNANDEZ J.ROZÉ N.FAILLET S.KOROL F.ARTOLLE L.BOULAIRE L DA CRUZ

Absents : MM O SUSINI P.BORDEL MMES C MARCHAL M DUC S CELANI V PUPIER C.JOVET

Pouvoirs :

M O SUSINI donne pouvoir à M M.GELIN
Mme C MARCHAL donne pouvoir à Mme G CHOLLIER
Mme M DUC donne pouvoir à Mme S.KOROL
Mme V PUPIER donne pouvoir à M P.JOMAIN
Mme C.JOVET donne pouvoir à Mme L DA CRUZ

M Maurice GELIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20 décembre 2011, que la convocation du Conseil avait été faite le 8 décembre 2011.

Le compte rendu du 17 novembre a été approuvé à l'unanimité.

***N° 01.12.11 : Délégation de service public de l'assainissement collectif -
Choix du délégataire et du contrat de service public concernant
l'assainissement collectif***

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le choix Monsieur le Maire concernant le délégataire et le contrat de délégation,
- **HABILITE** et **AUTORISE** Monsieur Maire, afin qu'il puisse procéder à la signature du contrat passé avec la société VEOLIA EAU.

N° 02.12.11 : Budget Assainissement - Décision modificative n°3

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du Budget Assainissement ci-dessus.

N° 03.12.11 : Tarification des camps de jeunes communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les grilles tarifaires des camps de février 2012 pour Paris et de Pâques pour l'Ardèche.

N° 04.12.11 : Régime indemnitaire - Filière technique

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le mode de calcul de la prime de service et de rendement et de l'indemnité spécifique de service
- **APPLIQUE** les montants en vigueur.

N° 05.12.11 : Budgétisation de la contribution au SI RAJAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **DECIDE** de budgétiser la totalité de sa participation au Syndicat Intercommunal RAJAT.

QUESTIONS DIVERSES :